

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15

DATE DE CONVOCATION

5 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

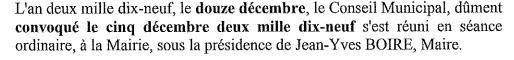
3 0 DEC. 2019

Codification: 9.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

3 0 DEC. 2019 et publication du

3 0 DEC. 2019 Le Maire, Jean-Yves BOIRE



Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

Absents avec excuse: Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian

LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne

pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir): Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christian MATRAS

<u>OBJET</u>: 2019-067: entretien des parcelles butte de la Tour – conventions avec les propriétaires

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la signature de conventions avec les propriétaires des parcelles situées dans la butte de la Tour.

Il s'agit de permettre à la commune d'en assurer l'entretien et de les clôturer en attendant que les éventuelles ventes au profit de la commune puissent être réalisées.

La mise à disposition de ces parcelles à la commune se fait donc à titre gratuit.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

cusé de réception - Ministère de l'Intérieur

12-214201709-20191212-2019-067-DE

- **D'approuver** ces conventions avec tous les propriétaires des parcelles de la butte de la Tour en vue de permettre leur entretien par la commune.
- De préciser que ces conventions sont établies pour une durée d'1 an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 17 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

cusé de réception - Ministère de l'Intérieur